



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Positions Communes des ministres des États membres de la COMIFAC dans le cadre de la 27^e Conférence des Parties (COP 27) à la Convention- Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévue du 7 au 18 novembre 2022 à Sharm el-Sheikh, Egypte

Nous, Ministres des États membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Institution Spécialisée de la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), réunis à Kintélé en République du Congo, le 30 septembre 2022 en session extraordinaire en vue d'adopter les positions communes de l'Afrique centrale dans le cadre de la 27^e Conférence des Parties (COP 27) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévue du 7 au 18 novembre 2022 à Sharm el-Sheikh en République Arabe d'Egypte.

Convaincus que la protection, la gestion durable, la restauration des forêts et des terres sont des éléments essentiels, pour atteindre l'objectif de la communauté internationale de 1,5 °C pour le climat.

Considérant que les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale absorbent par an environ 1,1 milliard de tCO₂ dans l'atmosphère, soit environ 4 % des émissions mondiales chaque année, l'Afrique centrale reste l'une des seules régions au monde qui absorbe plus de carbone qu'elle n'en émet (**Net Flux de 610 millions tCO₂**). Ainsi, les actions visant à soutenir la protection du premier poumon en termes de bilan carbone des bassins tropicaux net positif du monde, ses tourbières et autres écosystèmes, sont essentiels aux efforts de limiter le réchauffement climatique.

Notant le stock de carbone séquestré dans les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, d'environ 60 milliards de tCO₂ y inclus 30 milliards de tCO₂ dans sa tourbière, les actions visant à soutenir la protection de ce poumon sont essentielles aux efforts de la régulation du climat aux niveaux régional et mondial, le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Notant avec préoccupation que l'Afrique centrale subit plus d'effets des changements climatiques, du fait de sa grande vulnérabilité.

Rappelant que la conservation des forêts d'Afrique centrale est essentielle pour ses 75 millions d'habitants qui dépendent directement des innombrables produits et services environnementaux que les forêts fournissent.

Soulignant que les forêts du Bassin du Congo sont une banque unique en termes de biodiversité avec un niveau élevé d'endémisme et plus de 206 aires protégées couvrant un total de 800.000 km², un écosystème essentiel qui s'étend sur toute l'Afrique centrale et sur le point d'atteindre les objectifs internationaux et nationaux en matière d'aires protégées.

Notant la contribution indispensable des forêts d'Afrique centrale à réguler les processus climatiques naturels en Afrique, notamment les précipitations, le débit des cours d'eau et la qualité de l'eau qui soutiennent également le Sahel et le Bassin du Nil (qui fournit de l'eau à plus de 200 millions de personnes).

Notant avec préoccupation que les forêts d'Afrique centrale constituent aujourd'hui le premier poumon vert tropical, contribuent le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et dont la sous-région bénéficie le moins des finances climatiques et de la biodiversité, alors qu'elle fait face à une pression croissante des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, tels que l'agriculture, l'exploitation des ressources extractives et les catastrophes naturelles.

Considérant la « Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable » du 26 août 2021.

Considérant également la Déclaration conjointe des bailleurs pour la protection des forêts du Bassin du Congo » du 2 novembre 2022 à la « COP 26 de Glasgow dans laquelle ils s'engagent à fournir un appui financier de 1,5 milliard USD pour les 5 prochaines années (2021-2025) aux pays d'Afrique centrale.

Considérant le communiqué final du Conseil Extraordinaire des Ministres de la COMIFAC du 9 juillet 2022 à Libreville en République Gabonaise.

Avons convenu de ce qui suit :

Réaffirmons nos engagements dans le cadre du « Fair Deal » à poursuivre nos efforts nécessaires pour la bonne gouvernance, la gestion durable et la préservation de nos forêts, à conserver leur biodiversité, ainsi qu'à respecter les droits des peuples autochtones et communautés locales.

Nous engageons à rester neutre en carbone jusqu'en 2030 et au-delà.

Nous engageons à tout mettre en œuvre, pour garantir une absorption nette en carbone de 600 millions de tonnes de CO₂ au minimum par an, au-delà de 2030. Ce qui est largement au-delà de l'objectif de neutralité carbone communément adopté à l'échelle globale d'ici à 2050. **Sous réserve de l'accès continu des produits du bois d'Afrique centrale aux marchés internationaux, l'accès à un marché de carbone pour ses séquestrations nettes en forme d'ITMOs** (Résultats d'atténuation transférés au niveau international) avec un prix de carbone compétitif **(de 10\$ à 50\$ US, ce prix est autour de 70\$ US dans l'ETS)** et / ou d'un soutien international non-marché adapté. Le scénario maîtrisé repose sur la conditionnalité que ces paiements voient le jour.

Lançons un appel international à ce que les forêts d'Afrique centrale soient considérées à juste titre comme « **Premier poumon vert de la planète** » par leur **capacité à éliminer le carbone de l'atmosphère (bilan carbone net positif et en soi une « Solution fondée sur la Nature** »). La plupart des pays d'Afrique centrale, sont des pays au statut « HFLD » (Haute couverture de Forêt et Faible Déforestation) et demeurent engagés à la préservation de ces forêts.

S'agissant de la Gouvernance des financements,

- **Demandons** au Comité permanent des finances (SCF) de la CCNUCC une réforme de la **Gouvernance des mécanismes de financiers** sous la Convention Climat (entre autres FVC, AF, FEM, LDCF, SCCF...) afin de prendre en compte les spécificités des pays de la COMIFAC dans la distribution des sièges de représentativité de la Non-Annex I.
- **Invitons** spécifiquement les mécanismes de financement sous la convention à examiner les moyens **d'améliorer et de simplifier l'accès au financement** de

la conservation et gestion durable des forêts, ainsi qu'à continuer à renforcer la diffusion d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts et le renforcement des capacités d'accès au fonds, en particulier pour les pays d'Afrique centrale.

- **Demandons** aux pays développés d'augmenter de toute urgence le financement climatique pour compenser le manque à gagner dû aux difficultés de fournir 100 milliards USD par an de 2020 à 2025 promis à la COP 15 de Copenhague.
- **Demandons** une plus grande transparence sur les engagements financiers pris depuis la COP 15 de Copenhague.
- **Soulignons** l'importance de fournir les 100 milliards USD promis en 2009 à Copenhague pour mettre en œuvre l'action climatique, et pour renforcer la confiance dans le processus multilatéral de lutte contre le changement climatique, en notant que le dernier rapport du SCF sur les besoins des pays en développement souligne que l'ampleur des besoins pour la mise en œuvre des CDN est de 5,6 trillions de dollars US jusqu'en 2030.
- **Soulignons** l'importance des ressources sous forme de dons pour les pays africains, en particulier pour l'adaptation, et soulignons que l'action climatique ne doit pas conduire à une augmentation des niveaux d'endettement déjà insoutenables des pays africains.
- **Soulignons** la nécessité pour les pays développés parties d'honorer l'engagement qu'ils ont pris récemment à Glasgow de doubler leur financement de l'adaptation par rapport au niveau actuel très bas et de faire preuve d'une nouvelle progression des efforts pour soutenir les pays africains et les autres pays en développement dans le contexte de la conclusion du GIEC selon laquelle l'Afrique a besoin de 86 milliards USD par an d'ici 2030 pour l'adaptation.
- **Continuons** l'appel à l'équilibre entre l'adaptation et le financement de l'atténuation, car il y a un déséquilibre continu entre l'adaptation et l'atténuation et à explorer les moyens de soutenir le financement des pertes et dommages.
- **Reconnaissons** la priorité fondamentale du secteur agricole pour la sécurité alimentaire (mettre fin à la faim), l'éradication de la pauvreté et le développement rural sur le continent africain.
- **Demandons** instamment à la COP27, dans le cadre du travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture, d'établir un mécanisme de mise en œuvre avec un comité pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes en mettant l'accent sur l'adaptation et les co-bénéfices des actions climatiques dans le secteur agricole.
- **Défendons** l'idée selon laquelle **toutes les forêts tropicales y compris celles du bassin du Congo** devraient bénéficier d'un financement proportionnel à leur potentiel effectif d'atténuation du climat, à savoir ≈26-30 % de l'ensemble du financement climatique.

S'agissant du Marché du Carbone,

- **Demandons** que la contribution des forêts d'Afrique centrale au changement climatique soit reconnue de manière adéquate par des instruments financiers, des organismes multilatéraux sur le climat.

- **Sommes** inquiets du fait que les instruments financiers actuellement disponibles sont limités et rendent difficile pour les pays d'Afrique centrale d'atteindre les objectifs fixés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Accord de Paris.
- **Soutenons** la position de Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la CEEAC, au Sommet des Leaders sur le Climat à New York en avril 2021, à l'invitation du Président Américain, Son Excellence Monsieur Joe BIDEN, sur la revalorisation du Prix plancher Carbone de la TCO₂ de 100 USD au lieu de 5 USD actuel.
- **Invitons** la Communauté internationale à encourager la mise en place des mécanismes de marchés boursier carbone et ses déclinaisons entre autres sa structuration, régulation, comptabilité, surveillance, vérification, certification, les registres de crédit carbone, les typologies de marchés et les liens avec l'accord de Paris sur le Climat.
- **Sommes** également inquiets de la déconnexion entre le coût de la réduction des émissions liées aux forêts et le prix international prévalant de seulement 10 USD par tonne dans le cadre des schémas de paiement (avec référence contrats entre la Norvège et le Gabon, le Congo et la RDC). Un relèvement du prix de la tonne du Carbone des forêts tropicales de 50 dollars américains seraient un minimum acceptable. À titre de comparaison, le prix de la tonne de Carbone dans l'ETS était d'environ 100 dollars en fin 2021.
- **Réclamons** des paiements compensatoires justes et équitables aux pays pollueurs pour les services écosystémiques fournis par les forêts du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux au bénéfice des communautés locales, gardiennes des forêts ;
- **Demandons** que les marchés internationaux doivent rester ouverts au bois et aux produits agricoles des pays d'Afrique centrale provenant de sources durables et neutres en carbone jusqu'en 2050
- **Demandons** d'alléger les mécanismes d'accès aux marchés volontaires et régulés de crédit carbone pour les pays du Bassin du Congo et des autres bassins tropicaux de la planète ;
- **Demandons** de créer ou de renforcer le cas échéant, dans chaque Etat des bassins tropicaux une structure capable de mobiliser les fonds carbonés ;
- **Demandons** de faciliter l'accès de l'Afrique centrale au financement international du climat sous la forme de paiements basés sur les résultats dans le cadre de l'Accord de Paris pour ses stocks existants de carbone forestier et de l'environnement et des services écosystémiques associés (c'est-à-dire la régulation du climat et des conditions météorologiques).
- **Réaffirmons** que l'engagement des Pays d'Afrique Centrale à maintenir son statut d'absorbeur net de CO₂eq jusqu'en 2050 est par conséquent conditionné par les éventuels impacts des changements climatiques sur les forêts humides du Bassin du Congo et par la possibilité d'accéder au capital d'investissement nécessaire, à toutes les ressources connexes et aux technologies propres

requis pour mettre en œuvre son plan de développement et de transformation économique sur la période allant jusqu'en 2050, et en particulier par :

- l'accès aux marchés internationaux des produits du bois des pays d'Afrique centrale (certifiés légaux, durables, positifs pour le climat et la biodiversité et socialement responsables) ;
- l'accès au financement international du marché de carbone dans le cadre de l'Accord de Paris, qui reconnaît la contribution historique et continue de la séquestration nette de carbone des pays d'Afrique centrale à l'atténuation des crises liées au changement climatique et à la perte des services rendus par la nature en forme de Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International (Internationally Transferred Mitigation Outcomes, ITMOs), ainsi qu'aux mécanismes non-marché appropriés ;
- une avancée vers la reconnaissance internationale de la valeur des services écosystémiques des pays d'Afrique centrale ;
- la disponibilité d'investissements dans le secteur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'une agriculture durable.

Concernant les contributions déterminées au niveau national

- **Rappelons** que soit reconnue, l'équité dans la distribution des ressources mobilisées par la finance climatique pour le maintien des équilibres de la planète, ceci en lien avec l'importance relative de la contribution des différents bassins tropicaux de l'Amazonie, du Bassin du Congo et de l'Asie du Sud-Est ; L'affectation d'une quote-part dans les financements climatiques mobilisés proportionnellement à l'importance de la contribution du Bassin du Congo au maintien des équilibres de la planète, tel que reconnu par l'Accord de Paris, en contrepartie des efforts de préservation et de gestion durable consentis ;
- **Exhortons** les pays développés à fournir des ressources continues à l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière de transparence ainsi qu'au Groupe consultatif d'experts, et exhorter en outre les pays développés parties à fournir un soutien supplémentaire, continu et adéquat aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités à présenter des rapports dans le cadre de la transparence accrue de la CCNUCC.
- **Soulignons** l'importance du renforcement des capacités dans les pays en développement afin de renforcer leur capacité à mettre en œuvre de manière cohérente leurs plans nationaux d'adaptation (PNA), leurs stratégies de réduction des émissions, y compris les CDN, et demandons qu'un soutien adéquat soit apporté pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles.
- **Soulignons** que nos Etats continuent de faire face à des défis, des complexités et des retards uniques dans l'accès au financement climatique, et appelons le fonds vert climat, le fonds pour l'environnement Mondial et autres entités à soutenir les pays de l'espace COMIFAC dans la préparation et la mise en œuvre des actions d'adaptation identifiées dans leurs PNA et CDN.

- **Sollicitons** un soutien pour continuer à améliorer nos systèmes d'inventaire et de reporting sur le secteur forestier et foncier et notre capacité de modélisation du changement climatique, y compris, mais sans s'y limiter, des sites de recherche et de d'évaluation supplémentaires, la modélisation, la télédétection et l'appui à l'élaboration d'un système national.
- **Exprimons** nos préoccupations concernant la crise de la dette post-COVID des pays en développement et en particulier des pays africains et soulignons que les CDN ne peuvent pas être efficacement mis en œuvre en contractant une dette souveraine supplémentaire.
- **Rappelons** que nos secteurs sélectionnés pour les investissements sont: Énergie ; Affectation des terres et foresterie ; Agriculture, élevage, pêche, industrie, déchets, Infrastructures & assainissement / Forêts, Aménagement du territoire, gestion des risques, Santé et genre, Projets spécifiques dédiés au ZAEs, Renforcement des capacités, communication.
- **Rappelons** que notre sous-région présente une ambition de réduction de **841 853 030 teqCO₂ jusqu'en 2030**.

S'agissant de l'adaptation en Afrique centrale,

- **Invitons** la communauté internationale à reconnaître que l'Afrique centrale est l'une des régions les plus vulnérables du continent africain. L'Afrique centrale vit dans l'urgence climatique : ceci dû à une combinaison de facteurs géographiques et économiques, ainsi que sa dépendance à l'égard des secteurs sensibles au climat, rendent les pays d'Afrique centrale très vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. Cette vulnérabilité compromet le développement du continent et menace des millions d'Africains et leurs moyens de subsistance.
- **Saluons** les engagements pris lors de la COP26 pour un montant de 230 millions USD par les pays développés en faveur du Fonds d'adaptation. Exhortons les pays développés à honorer de toute urgence leurs engagements à doubler le financement de l'adaptation.
- **Demandons** qu'une fenêtre spécifique soit ouverte pour la mobilisation de l'Afrique Centrale au sein du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (PAAA) de 25 milliards USD qui vise à galvaniser les actions de résilience climatique par le biais d'une approche à triple gain pour faire face aux impacts du Covid-19, du changement climatique et de l'économie sur l'urgence climatique en lien avec Covid-19 et qui se concentre sur quatre piliers transformationnels : (1) Technologies numériques intelligentes sur le plan climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (2) Accélérateur de résilience des infrastructures africaines ; (3) Autonomisation des jeunes par l'emploi et l'entrepreneuriat ; (4) Initiatives financières novatrices pour l'Afrique.
- **Sollicitons** l'Union Africaine et son Champion en matière d'adaptation pour la prise en compte de l'Afrique centrale dans la mise en place de la Facilité de financement en amont du PAAA - la courroie de transmission de l'intégration de

l'adaptation en millions afin d'exercer un effet de levier sur le dédoublement du financement d'adaptation.

S'agissant des Pertes et dommages

- **Appelons** la COP27 à finaliser un accord sur la gouvernance des pertes et dommages dans le cadre de la Convention, y compris le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages.
- Appelons également à une discussion constructive sur les arrangements financiers pour les pertes et dommages.
- **Encourageons** la COP27 à se mettre d'accord sur l'échelle du soutien, ainsi que sur les options de programmation et le soutien budgétaire direct ex post aux gouvernements. Le montant et l'échelle du soutien aux pertes et dommages étant très élevés, nous envisageons que ce type de soutien provienne des finances publiques des pays développés, des banques multilatérales de développement et des partenariats bilatéraux. La forme d'accès à ce type de financement est le soutien budgétaire direct aux gouvernements et le soutien budgétaire bilatéral doit également être encouragé.
- **Demandons** d'opérationnaliser les dispositions de l'Accord de Paris relatives aux pertes et dommages.

Fait à Kintélé, le 30 septembre 2022

**Pour les Ministres
Le Président en Exercice de la COMIFAC**